# PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

12 AVRIL 2023

#### COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023 (APRÈS-MIDI)

#### TABLE DES MATIÈRES

1	Cong	és et absences	5
2	Quest	tions écrites (Article 81 du règlement)	5
3	Dépô	ts	5
4	Appro	obation de l'ordre du jour	6
5	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)		6
	5.1	Question de Mme Fatima Ahallouch à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Évolution inquiétante de la situation en Iran»	. 6
	5.2	«Question de M. Maxime Hardy à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Conflit entre la BBC et Twitter et danger pour la liberté d'expression»	. 7
	5.3	Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice- président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie- Bruxelles Enseignement, intitulée «Report de la décision du gouvernement sur la pérennisation des repas scolaires gratuits»	. 9
	5.4	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Financement de la rénovation du Grand Théâtre de Verviers»	10
	5.5	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «La pilule du lendemain bientôt délivrée par les centres PMS dans les écoles?»	12
	5.6	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Audit externe de la Ligue belge francophone d'athlétisme»	13

<i>3.1</i>	question de Mme Jacqueine Galant à Mme Valerie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Candidature de Bruxelles pour organiser les championnats du monde de cyclisme en 2030»	.14
5.8	Question de M. Michel de Lamotte à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Les médecins spécialistes en formation croulent sous le travail»	.15
5.9	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Départ de Coca-Cola des écoles»	17
5.10	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Coûts de l'absentéisme et de la prépension dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2022»	18
5.11	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Régularisation d'un enseignant congolais menacé d'expulsion et mesures pour empêcher cette situation à l'avenir»	.20
5.12	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Régularisation et pénurie à l'école»	.20
Prises	s en considération	22
fixati de dé	et de décret portant assentiment à la Convention n° 131 concernant la on des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie éveloppement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence nationale du Travail à sa 54 <sup>e</sup> session (doc. 523 (2022-2023) n <sup>os</sup> 1 et 2)	
7.1	Discussion générale	.22
7.2	Examen et vote de l'article unique	24
lingu	et de décret relatif à l'organisation des jurys en charge des examens istiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique 520 (2022-2023) n° 1 à 3)	
8.1	Discussion générale	24

6

7

8

	8.2	Examen et vote des articles	28	
9	Projet de décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux contenus et attendus définis dans le référentiel des compétences initiales (doc. 524 (2022-2023) nos 1 et 2)			
	9.1	Discussion générale	28	
	9.2	Examen et vote des articles	30	
10	d'em <sub>]</sub>	osition de résolution visant à accélérer la lutte contre la pénurie plois dans l'enseignement obligatoire (doc. 501 (2022-2023) nos 1 et 2)		
	10.1	Discussion	31	
11	fixati de dé	et de décret portant assentiment à la Convention n° 131 concernant la con des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie éveloppement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence nationale du Travail à sa $54^e$ session (doc. $523$ (2022-2023) $n^{os}$ 1 et 2)	40	
	11.1	Vote nominatif sur l'ensemble	41	
12	lingu	et de décret relatif à l'organisation des jurys en charge des examens istiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique 520 (2022-2023) n° 1 à 3)	<b>42</b>	
	12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	42	
13	et at	et de décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux contenus tendus définis dans le référentiel des compétences initiales (doc. 524 2-2023) n <sup>os</sup> 1 et 2)	43	
	13.1	Vote nominatif sur l'ensemble	43	
14		osition de résolution visant à accélérer la lutte contre la pénurie plois dans l'enseignement obligatoire (doc. 501 (2022-2023) n <sup>os</sup> 1 et 2)	44	
	14.1	Vote nominatif sur l'ensemble	44	
$\mathbf{A}_{1}$	nnexe	I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	46	

#### Présidence de M. Rudy Demotte, président.

- − La séance est ouverte à 14h00.
- Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
- M. le président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

#### 1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes Lekane et Groppi, ainsi que MM. Witsel et Crucke, pour raisons de santé; M. Antoine, pour raisons personnelles; M. Schonbrodt, pour raisons familiales; Mme Vandevoorde, en congé de maternité.

#### 2 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

#### 3 Dépôts

M. le président. — Nous avons reçu le projet de décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (doc. 527 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu le projet de décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires (doc. 528 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Éducation.

Nous avons par ailleurs reçu le rapport d'activités de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) (septembre 2021-septembre 2022) (doc. 529 (2022-2023) n° 1). Ce rapport d'activités a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

Enfin, nous avons reçu le projet de décret de la Communauté française relatif au soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux (doc. 530 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la réunion conjointe de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes et de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

#### 4 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 6 avril 2023, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 12 avril 2023.

Entre-temps, Mmes Vandorpe, Schyns et Goffinet et MM. Bastin et Dispa ont déposé la proposition de décret modifiant le décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre (doc. 531 (2022-2023) n° 1). M. Kerckhofs, Mme Bernard, M. Hermant, Mme Pavet, MM. Liradelfo, Mugemangango et Beugnies ont déposé la proposition de résolution visant à établir des plafonds raisonnables pour les voyages et excursions scolaires (doc. 532 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (Assentiment)

Je voudrais ajouter que nous avions prévu un hommage à notre collègue décédé, M. Paul Furlan, lors de la présente séance. Mais à la demande de sa famille, il n'aura pas lieu aujourd'hui: les funérailles ne s'étant pas encore déroulées, la famille souhaite avoir le temps du deuil. Cela ne doit pas nous empêcher d'avoir une pensée émue pour M. Furlan. Il eût toutefois été discourtois de lui rendre hommage alors que sa famille ne se sentait pas prête à être présente aujourd'hui. Cet hommage aura dès lors lieu lors de notre prochaine séance.

#### 5 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

5.1 Question de Mme Fatima Ahallouch à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Évolution inquiétante de la situation en Iran»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – En Iran, le régime hausse le ton et la répression se fait de plus en plus forte, notamment vis-à-vis des femmes. J'en veux pour preuve l'installation récente de caméras intelligentes afin de vérifier si les femmes portent une tenue vestimentaire appropriée. Ce dispositif eut avoir des effets terribles: une amende, une peine de prison, voire des coups de fouet.

Malgré cette pression et cette répression, la défiance vis-à-vis du régime ne faiblit pas, surtout depuis le décès de Mahsa Amini, à qui il avait été reproché d'ailleurs un port de vêtement inapproprié.

Je trouve important de rappeler notre soutien au respect des droits humains au niveau international. Il m'était également impossible d'évoquer la situation en Iran sans parler de notre compatriote, Olivier Vandecasteele, qui vit au-

jourd'hui son 412e jour de détention arbitraire en Iran, dans des conditions absolument épouvantables.

Notre Parlement a posé des actes: il a remis le Prix de la démocratie et des droits de l'Homme au comité de soutien à notre compatriote, voté une résolution pour la libération de M. Vandecasteele et installé une bâche à son effigie sur la façade du Parlement en son soutien. Cela répond à la question du comité: «Oubliez-vous Olivier Vandecasteele?»

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre lecture de la situation actuelle en Iran, en particulier de la répression vis-à-vis des femmes? Sans vouloir interférer avec les négociations en cours, l'ambassadeur belge en Iran a-t-il rencontré Olivier Vandecasteele? Quel contact avez-vous avec votre homologue fédéral et avec le comité de soutien à Olivier Vandecasteele?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — La situation en Iran reste terriblement complexe et tendue. La répression policière s'intensifie, utilisant par ailleurs des outils intelligents et des caméras. Nous condamnons fermement les actes commis à l'encontre des jeunes filles et des femmes qui se battent pour plus de liberté dans leur pays.

Concernant la situation d'Olivier Vandecasteele, je me réjouis de l'arrêt de la Cour constitutionnelle relatif au traité bilatéral entre la Belgique et l'Iran, qui permet d'envisager sa libération avec plus d'optimisme. Ce traité a été publié au «Moniteur belge» pas plus tard qu'hier. Il entrera en application dès la semaine prochaine. Nous pouvons espérer qu'il s'agisse d'une étape supplémentaire franchie vers la libération de notre compatriote.

Les contacts diplomatiques se poursuivent à tous les niveaux, dans une certaine discrétion. Ceux que j'entretiens avec la ministre des Affaires étrangères et avec son cabinet vont aussi dans ce sens. Je vous confirme que tout est mis en œuvre pour qu'Olivier Vandecasteele soit libéré le plus rapidement possible.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je me joins à vous pour condamner fermement les nouvelles mesures prises par le régime iranien à l'encontre des femmes. Pour ce qui est de la situation d'Olivier Vandecasteele, s'il est vrai que nous ne devons pas interférer avec les négociations, il est malgré tout important de rappeler ici notre soutien au comité qui, parfois, se désespère face à la situation d'un homme isolé à l'autre bout du monde.

## 5.2 «Question de M. Maxime Hardy à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Conflit entre la BBC et Twitter et danger pour la liberté d'expression»

M. Maxime Hardy (PS). – Depuis qu'Elon Musk a racheté le réseau social Twitter, le moins qu'on puisse dire est que ses choix stratégiques posent question. Le dernier d'entre eux, qui a suscité une nouvelle polémique, est d'imposer à la BBC le label «financé par le gouvernement». C'est en partie vrai; cependant,

d'après Twitter, ce label signifie que les médias financés par des gouvernements sont susceptibles d'être contrôlés au travers de pressions politiques directes ou indirectes ou par des modes de financement influençant le contenu éditorial du média de service public. À l'instar de la RTBF, la BBC a toujours clamé son indépendance éditoriale et affirmé ne subir aucune pression politique.

Depuis lors, Elon Musk et Twitter ont fait marche arrière, estimant qu'il fallait revoir ce label et sa signification. Cependant, ce fait montre une nouvelle fois à quel point les réseaux sociaux, leur utilisation, les contenus qui y sont diffusés et les labels qu'ils utilisent peuvent avoir un impact sur nos démocraties et sur nos libertés.

Monsieur le Ministre-Président, la Belgique assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne en 2024. Nous devons absolument plaider au niveau intrabelge pour que les réseaux sociaux et l'impact négatif qu'ils peuvent avoir sur nos démocraties figurent à l'ordre du jour des travaux. En bonne coordination avec la ministre des Médias, où en sont les discussions intra-belges sur ce sujet? Je constate en effet que la régulation des médias ne suffit pas et qu'une réflexion beaucoup plus large doit être lancée sur la question. Par ailleurs, où en sont les discussions au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à ce sujet?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — Aujourd'hui plus que jamais, la liberté de la presse est essentielle chez nous comme dans d'autres pays où la démocratie est menacée. Nous devons soutenir, sans réserve et fermement, cette liberté d'opinion et la liberté de la presse. Le gouvernement a démontré combien le pluralisme est important pour lui à travers le contrat de gestion de la RTBF, le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA») ou encore le retour de RTL chez nous.

En Europe et dans notre pays, nos organes de régulations nouent de nombreux contacts essentiels pour la liberté de la presse et l'éducation aux médias. Cette dernière est en effet essentielle au regard de l'utilisation des réseaux sociaux et de ses effets pervers. Monsieur le Député, vous en avez cité l'exemple de Twitter qui a heureusement corrigé sa position depuis, même si elle interpelle et reste inquiétante. La législation européenne sur la liberté des médias est en pleine négociation; elle entend garantir et renforcer l'indépendance des journalistes et des médias de service public.

La Fédération Wallonie-Bruxelles sera bien évidemment associée à la prochaine présidence belge au Conseil de l'Union européenne. La ministre des Médias et moi-même veillerons à avancer sur un projet qui est essentiel et important.

L'OIF entretient un projet de lutte contre la désinformation, précisément contre la désinformation et la manipulation de certains dans le cadre de l'espace de la Francophonie. Je reste vigilant et je continuerai à l'être.

M. Maxime Hardy (PS). – Nous sommes tous attentifs à la liberté de la presse et au pluralisme. Le retour de RTL en Belgique et le nouveau contrat de gestion de la RTBF constituent de bonnes avancées en ce sens. Nos citoyens sont confrontés à un nombre croissant de médias étrangers, qui sont parfois moins bien régulés que les médias présents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une législation européenne serait la bienvenue en la matière. À cet égard, la future présidence belge du Conseil de l'Union européenne constituera une étape importante.

Par ailleurs, je me réjouis de l'avancée du projet de lutte contre la désinformation. Le groupe PS sera attentif à la position défendue par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce cadre.

5.3 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Report de la décision du gouvernement sur la pérennisation des repas scolaires gratuits»

Mme Alice Bernard (PTB). – Entre mars 2022 et mars 2023, le prix des légumes a augmenté de 40 %. Forcément, cette hausse se ressent partout, y compris sur la fourniture des repas dans les cantines scolaires. Par conséquent se pose le problème de l'accessibilité de ces repas pour tous les enfants.

Monsieur le Ministre, vous avez dit que votre projet de pérennisation des repas gratuits pour les écoles les plus défavorisées n'a pas reçu l'aval du gouvernement. C'est évidemment très problématique. Pendant ce temps, des enfants restent à l'école le ventre vide. Une famille sur cinq renonce à inscrire ses enfants aux repas chauds, car ceux-ci coûtent trop cher.

Pour éviter que la situation ne s'aggrave, le PTB a proposé de geler le prix des repas scolaires, avant la rentrée scolaire du mois d'août. La majorité a rejeté cette idée, prétextant que cela mettrait les écoles en difficulté.

Selon mon groupe et moi-même, cet argument ne tient pas la route, car notre proposition prévoyait aussi que la Communauté française compense la différence pour les écoles concernées. Nous avons estimé que, d'ici la fin de l'année, un tel dispositif coûterait 4 millions d'euros, c'est-à-dire un tiers de ce que la Communauté française a dépensé depuis 2019 en consultances extérieures. Par exemple, les firmes Roland Berger et KPMG ont reçu plus de 1,5 million d'euros pour leurs études sur le budget base zéro. Par conséquent, ce n'est pas une question de moyens, mais de choix politique: comment le gouvernement utilise-t-il l'argent à disposition?

Dès lors, pourquoi votre projet de pérennisation des repas gratuits dans les écoles défavorisées n'a-t-il pas eu le feu vert du gouvernement? Quelles mesures avez-vous prévues pour garantir l'accessibilité des repas scolaires à la rentrée prochaine?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La gratuité des repas dans les cantines scolaires est une thématique importante qui a fait l'objet d'un projet pilote lancé lors de la législature précédente et que nous avons alimenté par la suite. Au mois de mai dernier, nous avons lancé un appel à projets pour l'année scolaire en cours et pour la suivante. Il permettra aux écoles les plus défavorisées de proposer des repas gratuits, non plus seulement aux élèves de l'enseignement maternel comme c'était le cas lors de la législature précédente, mais aussi progressivement à l'ensemble des élèves du primaire.

En parallèle, notre volonté est de pérenniser l'opération par voie décrétale. Nous sommes toujours en discussion pour affiner le décret et faire en sorte que ce texte soit le meilleur possible. Je suis convaincu qu'il aboutira, mais il n'entrera en vigueur qu'en 2024 et nous avons donc encore un peu de temps pour le perfectionner. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans quelques jours ou semaines, satisfaits de savoir ce dispositif pérennisé.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, j'entends donc que la discussion est toujours en cours et qu'il y aurait la possibilité de pérenniser le projet dans sa forme actuelle. C'est une bonne chose. Toutefois, il serait aussi utile de réfléchir aux moyens pour aller encore plus loin et pour permettre à beaucoup plus d'enfants de bénéficier de repas chauds gratuits. À ce sujet, je vous suggère de prêter attention à la proposition déposée par le PTB au niveau fédéral et qui pourrait profiter à la Communauté française. Nous souhaitons en effet bloquer les prix des denrées alimentaires et des autres produits de base en faisant contribuer les multinationales du secteur agroalimentaire. Cette solution constituerait un progrès certain pour les enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense ici par exemple à Sodexo qui a versé 294 millions d'euros à ses actionnaires: de quoi donner un repas chaud gratuit à tous les enfants!

- 5.4 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Financement de la rénovation du Grand Théâtre de Verviers»
- M. Charles Gardier (MR). Le 6 avril, j'ai lu dans la presse que le collège de la ville de Verviers a attribué le sixième et dernier marché, pour 7 millions d'euros, concernant la rénovation importante du Grand Théâtre de Verviers et portant sur la scénographie. C'est un dossier sur lequel nous avons déjà beaucoup débattu. Au départ, 32 millions d'euros étaient prévus pour cette rénovation, avec un

engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 10 millions d'euros. Assez rapidement, nous avons réalisé qu'une enveloppe budgétaire plus importante serait nécessaire, notamment en raison des effets de la crise sanitaire, de la hausse des coûts de l'énergie et de l'augmentation des délais.

Mme Cortisse et moi vous avons interrogée à ce propos en réunion de commission le 28 février dernier, Madame la Ministre. Vous nous avez répondu qu'il faut que tous les marchés soient attribués pour que vous examiniez la situation. C'est un dossier très important pour le domaine culturel, mais c'est aussi un projet structurant pour Verviers qui a connu des difficultés supplémentaires en raison des inondations de l'été 2021. Le budget nécessaire à la rénovation du Grand Théâtre de Verviers atteint aujourd'hui plus de 40 millions d'euros. La Fédération Wallonie-Bruxelles pourra-t-elle soutenir davantage ce chantier d'un point de vue financier, comme cela a été le cas pour d'autres projets? Avezvous reçu une demande allant dans ce sens?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Je suis avec attention les différents chantiers menés par ou avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce compris celui du Grand Théâtre de Verviers. Ces lieux sont importants pour faire rayonner la culture sur tout notre territoire et pour renforcer l'accessibilité de la culture à toutes et tous. Mes services sont en contact régulier avec les porteurs de projets. Nous étions au courant que le dernier lot avait trouvé acquéreur. Les coûts, qui ont été relayés par les médias, sont également connus aujourd'hui.

À ce stade, ni mon cabinet ni mes services n'ont été officiellement saisis par la ville d'une demande de réévaluation de la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me suis engagée à accorder à la demande toute mon attention lorsque je la recevrai. Je ne peux donc malheureusement pas aller plus loin que vous faire état de cette situation.

M. Charles Gardier (MR). — Le collège de Verviers a déjà fait savoir qu'une demande de révision à la hausse de cette subvention serait déposée, eu égard au contexte. J'entends que l'attribution du dernier marché n'a pas encore débouché sur une demande précise à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je savais déjà en décembre qu'elle serait déposée. J'entends également que la Fédération Wallonie-Bruxelles sera attentive à ce dossier et sera aux côtés des porteurs de ce projet, ce qui rassurera les autorités de la ville et les amoureux de culture. Je vous en remercie, Madame la Ministre.

5.5 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «La pilule du lendemain bientôt délivrée par les centres PMS dans les écoles?»

Mme Véronique Durenne (MR). – La Commission nationale d'évaluation de l'interruption de grossesse a rédigé un rapport comprenant des recommandations, dont l'accès à la contraception d'urgence. La pilule du lendemain pourrait d'ici quelque temps être délivrée dans les centres de planning familial ou dans les écoles par les centres PMS ou les services de promotion de la santé à l'école (PSE). Ce rapport sera examiné le 19 avril à la Chambre, pour ensuite être analysé au sein des trois Communautés.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Avez-vous pu l'analyser? Que pensez-vous de la délivrance de la pilule du lendemain dans les écoles par les centres PMS?

L'accès à la contraception d'urgence est très important. Sa délivrance dans les centres de planning familial et les écoles ne représente-t-elle pas néanmoins un risque de banalisation de la pilule du lendemain qui, il faut le rappeler, n'est pas un moyen de contraception?

Enfin, quelles nouvelles mesures de prévention peuvent-elles être prises afin de diminuer le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG)?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — La Commission nationale d'évaluation de l'interruption de grossesse a effectivement remis son rapport bisannuel au Parlement fédéral. Ce rapport contient 23 recommandations, dont celle relative à l'accès des jeunes à la contraception d'urgence dans les centres PMS des écoles. Le rapport sera présenté mi-avril au Parlement fédéral. Il est évident que nous ne devons pas court-circuiter les travaux du Parlement fédéral et que cette présentation contribuera à la bonne compréhension des différentes recommandations.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, notre levier principal en termes de vie relationnelle et sexuelle des jeunes est l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Avec toutes les équipes concernées par la santé des élèves, que ce soient les centres PMS, les services PSE ou les centres de planning familial, nous devons poursuivre le travail de prévention et d'accompagnement. Il faut informer les jeunes, mais aussi les accompagner dans les situations d'urgence.

Je considère l'information sur la contraception comme primordiale. Je demanderai donc à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) de mener des expériences pilotes en la matière et d'en évaluer les coûts, et ce, afin de savoir si une généralisation de ces expériences à tous les services concernés est possible.

Le droit à disposer librement de son corps est fondamental. C'est un droit fondamental pour les écologistes et nous continuerons à le défendre partout où nous sommes. Nous continuerons à plaider en faveur de l'information, de la prévention et de l'accompagnement des jeunes. Au niveau fédéral, Ecolo continuera de défendre l'accès à l'IVG.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, ma question portait sur la santé, mais également sur la délivrance de la pilule du lendemain dans les écoles par les centres PMS. Elle aurait également pu être adressée à la ministre Caroline Désir, mais vous répondez au nom du gouvernement.

Il est important de mener un travail sur la prévention et l'accompagnement de la contraception afin de ne pas banaliser la pilule du lendemain. En effet, la pilule est un médicament, elle peut avoir des effets secondaires et des contre-indications, elle est soumise à un encadrement légal de dispensation. Chaque opérateur a un rôle à jouer et doit œuvrer dans son secteur. Toutefois, une collaboration pourrait s'envisager entre les écoles et les pharmacies.

En conclusion, il faut garantir l'efficacité et la sécurité d'utilisation, pour et par les femmes, de la pilule du lendemain.

- 5.6 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Audit externe de la Ligue belge francophone d'athlétisme»
- M. Mourad Sahli (PS). Le 14 mars dernier, en commission des Sports, Madame la Ministre, je vous ai interrogée sur les dysfonctionnements au sein de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) et, en particulier, sur les difficultés entre certains administrateurs et le président de la LBFA. Vous m'avez alors répondu que, d'après le rapport d'audit, la LBFA entretenait une comptabilité correcte et qu'elle s'inscrivait dans un processus de bonne gouvernance. Je trouvais votre réponse quelque peu succincte.

À mes yeux, deux points sont importants dans ce dossier: d'une part, le rapport provisoire reçu par votre administration aurait été envoyé à la LBFA pour avoir son avis avant l'élaboration du rapport final et, d'autre part, les lanceurs d'alerte n'auraient pas été auditionnés et n'auraient, par conséquent, pas pu donner leur avis.

N'est-il pas étrange que ce rapport d'audit provisoire soit remis à la partie qui fait l'objet d'un audit afin d'obtenir son avis? Cela ne signifie-t-il pas de lui demander une autoévaluation? Cela me semble contraire au but d'un audit externe et indépendant? Disposez-vous des conclusions de ce rapport? Dans l'affirmative, quelles sont-elles? Puis-je recevoir une copie du rapport? Enfin, qu'en est-il des dysfonctionnements dénoncés par les lanceurs d'alerte?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le rapport auquel vous faites référence a été fourni par un réviseur externe à ma demande, à la suite d'allégations concernant une mauvaise utilisation de subventions publiques. Je ne me prononcerai pas sur le conflit interpersonnel à ce sujet, qui prend d'ailleurs une tournure judiciaire puisqu'une partie a lancé des accusations de détournement de fonds, tandis que l'autre partie a porté plainte pour diffamation. Ce sera évidemment à la justice de trancher.

Le réviseur externe n'a trouvé aucune trace d'un quelconque détournement de subventions publiques, mais il a formulé des recommandations: la présentation des comptes de la LBFA devrait être adaptée et les outils de contrôle de l'Administration générale du sport (AGS) pourraient être améliorés. Bien entendu, il ne m'appartient pas d'orienter le travail du réviseur externe d'une quelconque manière. Par ailleurs, l'établissement d'un rapport intermédiaire et son envoi à l'organisme concerné constituent une pratique courante qui permet aux responsables de répondre aux critiques formulées à leur égard.

En ce qui concerne le champ d'investigation, je rappelle que c'est bien l'utilisation des subventions publiques qui faisait l'objet d'un examen et non l'apport privé. La LBFA étant une ASBL, ses comptes doivent être soumis à l'approbation de son conseil d'administration; or, les administrateurs ont bien approuvé les comptes de 2022 et le budget de 2023. Toutefois, cet aspect devrait être approfondi pour l'avenir. Sachant qu'il s'agit du troisième audit après ceux de 2011 et de 2016, j'espère que celui-ci apportera de la sérénité dans les relations avec la LBFA, pour le bien de nos athlètes.

M. Mourad Sahli (PS). – Une fois que la justice est saisie du dossier, je comprends objectivement votre prudence, Madame la Ministre. Toutefois, je trouve anormal qu'un rapport intermédiaire soit communiqué à la partie auditée afin de recueillir son avis, d'autant plus que l'audit est réalisé par un organisme extérieur financé par de l'argent public.

À la veille des Jeux olympiques, je ne souhaite pas que cette situation ait un impact négatif sur nos sportifs qui doivent se concentrer sur leurs entraînements. Il me semble essentiel de tirer tout cela au clair et j'espère recevoir une copie de ce rapport. Après ces déboires, il s'agit de tourner la page pour en construire une nouvelle que j'espère meilleure.

5.7 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitu-

#### lée «Candidature de Bruxelles pour organiser les championnats du monde de cyclisme en 2030»

Mme Jacqueline Galant (MR). – La Belgique est une terre de cyclisme, elle compte énormément de champions et elle connaît un formidable l'engouement populaire lors des courses cyclistes organisées sur son territoire ou pour les étapes du Tour de France. En 2021, la Flandre a organisé les championnats du monde de cyclisme. Cet événement a rencontré un très grand succès. Aujourd'hui, en vue du bicentenaire de la Belgique, Bruxelles a posé sa candidature pour organiser les championnats du monde de cyclisme en 2030.

Madame la Ministre, soutenez-vous cette candidature? Quelles seraient les retombées pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si, comme je l'espère, vous soutenez cette candidature, comment comptez-vous le faire?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je soutiens bien évidemment la candidature de Bruxelles pour l'organisation des championnats du monde de cyclisme sur route en 2030. Bruxelles tirera un grand bénéfice à devenir à cette occasion la capitale du cyclisme mondial. D'une part, cet événement engendrera de nombreuses retombées économiques et touristiques et, d'autre part, il permettra de valoriser nos sportifs de haut niveau, comme Arnaud De Lie et l'équipe cycliste de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je n'ai pas encore reçu de demande de soutien à ce jour; j'y serai bien sûr attentive, disposant de subventions destinées à la promotion de Bruxelles et de subventions de notoriété. Je veillerai attentivement au suivi du dossier.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je vous remercie pour votre soutien à cette candidature, Madame la Ministre, même si vous n'avez pas encore été contactée. Ce serait un événement magnifique pour les 200 ans de notre pays, sans parler des retombées économiques exceptionnelles pour Bruxelles. Rappelons qu'en Flandre, l'organisation des championnats du monde de cyclisme en 2021 a généré quelque 27,4 millions d'euros. J'espère que ces interlocuteurs viendront rapidement vers vous et que vous leur montrerez tout votre enthousiasme pour cet événement.

- 5.8 Question de M. Michel de Lamotte à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Les médecins spécialistes en formation croulent sous le travail»
- M. Michel de Lamotte (Les Engagés). Un rapport alarmant du SPF Santé publique évoque la surcharge de travail des futurs médecins spécialistes qui sont en formation dans les hôpitaux. Les auteurs du rapport utilisent des mots forts,

puisqu'ils n'hésitent pas à qualifier les années de formation et de stage dans les hôpitaux de «calvaire». Les horaires sont sans fin et le travail dure, dans certains cas, jusqu'au bout de la nuit. Certains médecins en formation font état d'une charge de travail allant de 80 à 90 heures par semaine.

Une autre inquiétude vient du fait qu'un peu plus de la moitié de ces médecins affirment que leur maître de stage ne les guide pas de manière attentive lors de la formation et de l'apprentissage, notamment dans le suivi des cas présentés. Cela constitue un risque tant pour la santé des patients que pour celle de ces médecins au vu des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Cela expose aussi les médecins à un risque d'erreur médicale,

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Avez-vous eu des contacts avec le pouvoir fédéral à ce sujet? Qu'estimez-vous devoir faire pour rendre les conditions de travail acceptables pour ces médecins spécialistes en formation? Avez-vous eu un contact avec les délégations francophones des médecins en formation? En tant que ministre des Hôpitaux universitaires, pensez-vous que les moyens financiers et humains sont suffisants pour la formation des médecins spécialistes, indépendamment de l'hôpital dans lequel ils travail-lent? Envisagez-vous une prise en compte plus qualitative du travail et de la formation des nombreux candidats médecins qui se destinent à des spécialités?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai bien pris connaissance de l'enquête du SPF Santé publique qui, je le rappelle, a été organisée en 2020-2021, à une époque où la pression était très forte sur les hôpitaux universitaires en raison de la crise sanitaire. J'espère aussi que la convention collective sur les heures de travail signée en juin 2021 a permis d'améliorer considérablement la situation.

Les deux recommandations du rapport portent, d'une part, sur un renforcement de l'encadrement des stages par les maîtres de stage et, d'autre part, sur une évaluation de la qualité des stages. Ces deux domaines sont de la compétence du pouvoir fédéral, comme le soulignent eux-mêmes les enquêteurs et l'auteur de l'article de presse que j'ai pu lire. L'État fédéral est compétent pour l'agrément et la formation des maîtres de stage et le contrôle des heures de travail. La Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour l'agrément des plans de stage et pour l'agrément en toute fin de formation destiné à mettre la formation en adéquation avec les attentes du pouvoir fédéral. Dans ce contexte, il m'est difficile d'intervenir. En ce qui concerne les hôpitaux universitaires, nous sommes compétents pour le matériel lourd et pour les infrastructures.

Étant donné la gravité de la situation, je ne manquerai pas de transmettre ces éléments à mes collègues au sein de la conférence interministérielle Santé publique (CIM Santé publique) afin de voir quelles réponses le ministre Frank Vandenbroucke peut apporter à cette situation.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Cette question concerne la santé de nos concitoyens.

Ces expériences pour nos futurs médecins doivent répondre aux exigences de qualité en matière de santé publique. De plus en plus de concitoyens ayant recours à la médecine spécialisée, les médecins en formation doivent vivre leur semaine de travail dans des conditions optimales, dans le but d'acquérir les compétences nécessaires pour soigner la population. Il est fondamental que vous alertiez vos homologues sur cette situation en CIM Santé publique.

#### 5.9 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Départ de Coca-Cola des écoles»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Coca-Cola a décidé de se retirer de toutes les écoles de Belgique et du Luxembourg. La multinationale l'a annoncé dans un courrier adressé aux écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La raison invoquée, intéressante, est son souhait de suivre le débat social à ce sujet. C'est une bonne nouvelle. Je rappelle les chiffres du Conseil supérieur de la santé (CSS): en Belgique, 25 % des enfants en bas âge sont en surpoids, 16 % des enfants et un adolescent sur neuf le sont également. C'est dire si cette question de santé publique est importante.

Je relève cependant deux éléments. D'une part, cette décision ne concerne que les distributeurs et les produits Coca-Cola. D'autre part, elle a été prise par l'entreprise, qui peut se rétracter à tout moment.

La Fédération profitera-t-elle de cette occasion pour réguler les distributeurs de malbouffe dans nos écoles? En France, depuis 2004, une loi bannit les distributeurs de boissons et de produits alimentaires payants de tous les établissements scolaires, précisément pour cette raison de santé publique. Veiller à la santé et au bien-être des enfants figure en effet parmi les missions de nos écoles.

Je profite de l'occasion pour vous interroger sur notre engagement à généraliser les fontaines à eau dans les écoles, qui constituent une alternative simple, gratuite et accessible, Madame la Ministre. Pouvez-vous faire le point sur ces deux messages clés à adresser à notre jeunesse à propos de sa santé?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Monsieur le Député, j'ai pris acte de la décision de Coca-Cola, dont l'initiative ne nous revient pas, mais dont nous pouvons nous réjouir. Comme vous l'avez évoqué, il serait intéressant de comprendre les motivations de cette décision qui s'appuie sur le débat sociétal, notamment les discussions qui ont cours dans notre Parlement. Les qualités nutritionnelles des boissons sucrées ne convainquent plus grand monde dans les écoles. C'est le cas depuis longtemps dans les établissements primaires. Le débat

se poursuit dans les écoles secondaires. Comme chaque fois que cette question est abordée en séance plénière, je rappelle que les distributeurs de boissons ou de friandises sont aussi des sources indirectes de financement des écoles. Le débat doit donc tenir compte de cet aspect, ce qui n'est pas simple.

Les nombreuses actions entreprises à ce sujet se multiplient. Dans le cadre du plan de pilotage, chaque école doit établir une stratégie de promotion de la santé comprenant un volet consacré à l'alimentation durable. De même, un volet relatif à la promotion de l'alimentation saine est repris dans l'appel à projets visant à proposer des repas gratuits dans les écoles bénéficiant d'un encadrement différencié. Enfin, je finance une recherche universitaire sur la question spécifique des boissons sucrées et des alternatives à promouvoir. Cette recherche débouchera sur des recommandations très concrètes, telles que les fontaines à eau.

Je me réjouis de l'évolution du débat sociétal. Le gouvernement n'a pas pris de mesures d'interdiction strictes. Il nous semble effectivement préférable d'essayer de convaincre les établissements et les parents. Nous pourrions nous contenter d'interdire les boissons et les aliments sucrés dans les écoles, mais il importe aussi de convaincre les familles de participer à l'effort. En effet, l'école n'est qu'une partie de la vie des enfants. L'éducation à l'alimentation saine, qui est la toile de fond de notre action dans les écoles, produit progressivement des résultats, de manière de plus en plus large.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Certes, l'initiative ne vous revient pas, mais cela peut changer. Madame la Ministre, je suis d'accord avec vous: il ne s'agit pas de régenter ce que les familles et les jeunes souhaitent manger, mais bien de s'assurer que les écoles ne participent pas à la promotion des aliments sucrés et ultra-transformés. C'est finalement une forme de banalisation du sucre que notre Fédération a acceptée, alors que d'autres pays ont saisi ce problème à bras-le-corps. Par conséquent, je vous invite à vous emparer de ce problème le plus sérieusement possible et, en réglementant, à inscrire dans les missions de l'école l'attention à apporter à la santé et au bien-être des enfants.

#### 5.10 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Coûts de l'absentéisme et de la prépension dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2022»

Mme Rachel Sobry (MR). – En 2022, l'absentéisme dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a coûté 245 millions d'euros. Vous avez récemment annoncé, Madame la Ministre, que l'impact budgétaire des remplacements était énorme, d'autant plus que le phénomène est en augmentation depuis plusieurs années. Par ailleurs, le coût pour la disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR), qui permet aux enseignants de partir plus tôt en prépension, s'élève annuellement – toujours d'après vos récentes déclarations – à près de

64 millions d'euros. En 2022, le recours plus fréquent à cette option a coûté 16 millions d'euros de plus qu'en 2021.

Si je fais les comptes, l'indisponibilité des enseignants absents de longue durée ou prépensionnés a coûté plus de 309 millions d'euros rien que pour l'an dernier. Quelles mesures concrètes prenez-vous pour enrayer ce phénomène? Comment agissez-vous pour éviter que de tels surcoûts ne se représentent en 2023?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Madame la Députée, la question que vous soulevez n'est pas simple. Je rappelle que les enseignants malades de longue durée ne le sont pas par choix. En général, ils tiennent très souvent le coup parce qu'ils ne veulent pas laisser leur classe sans enseignant titulaire, notamment dans l'enseignement fondamental. De plus, les enseignants malades sont couverts par un certificat médical; ce n'est pas à moi de remettre en cause ceci. Les malades de longue durée sont reconnus par un organisme agréé, le Medex. Les chiffres que vous citez comprennent, par exemple, les enseignantes en congé de maternité.

Pour enrayer les maladies de longue durée ou l'absentéisme des enseignants, nous devons surtout continuer de travailler à court, moyen et long terme sur la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence en termes d'amélioration des conditions de travail de nos enseignants.

Pour ne vous citer que deux exemples, je pense à la carrière en trois étapes, qui permet d'aménager la carrière selon que l'enseignant débute, est en milieu de carrière ou est en fin de carrière. Cette mesure est de nature à soulager une partie des enseignants. Je pense aussi à la réforme de la formation continue et à toutes les autres réformes qui ont pour but d'améliorer les conditions de travail des enseignants. C'est bien ce travail de fond qui permettra à terme de diminuer ces chiffres.

Concernant les DPPR, le gouvernement m'a chargée de trouver des modalités pour permettre à des enseignants qui auraient fait ce choix de revenir, s'ils le souhaitent, en fonction dans l'enseignement. Les contacts à ce propos sont en cours avec le niveau fédéral.

Mme Rachel Sobry (MR). – Les congés de maternité et la réalité de la maladie de longue durée sont un fait. Cela est valable pour tous les secteurs, pas juste pour l'enseignement. La problématique de l'absentéisme n'est pas neuve dans l'enseignement. Nous avons déjà attiré plusieurs fois l'attention là-dessus, de même que le ministre-président.

En ce qui concerne la retraite anticipée, les organisations syndicales expliquent que l'incertitude sur l'avenir de la DPPR mène les enseignants éligibles à se ruer dessus. Il est temps de revoir ce mécanisme et ses conséquences. De plus, le retour de professeurs préretraités fait aussi l'objet de discussions depuis plusieurs années.

Vous dites être en discussion avec les ministres fédéraux compétents et je vous en remercie. Cela posait problème, notamment, vis-à-vis du SPF Pensions. Vous êtes donc à la recherche d'une solution et elle est plus que jamais attendue.

- 5.11 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Régularisation d'un enseignant congolais menacé d'expulsion et mesures pour empêcher cette situation à l'avenir»
- 5.12 Question de M, Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Régularisation et pénurie à l'école»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (Assentiment)

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je commence par une bonne nouvelle: David Mbombo peut rester en Belgique et a repris les cours hier. Cet enseignant de Braine-l'Alleud, menacé d'expulsion, a même été arrêté, car il se trouvait dans une situation administrative compliquée. La direction de son école, ses collègues, les élèves et leurs parents se sont mobilisés. Ils ont notamment lancé une pétition qui a récolté plus de 13 000 signatures en moins d'un mois. Leurs efforts ont payé, mais il faut désormais veiller à ce que des cas similaires ne se reproduisent plus. La situation de David Mbombo était due à une particularité des enseignants non nommés, donc temporaires, qui se retrouvent techniquement sans emploi durant les vacances d'été. Pour les enseignants belges, c'est anecdotique. Mais, pour les ressortissants étrangers, cela peut avoir de lourdes conséquences, même après neuf ans de séjour en Belgique! David Mbombo s'est ainsi retrouvé en situation illégale sur notre territoire.

Il suffirait que la date de fin des contrats de travail de ces enseignants soit reportée à la veille de la rentrée suivante plutôt que le dernier jour de l'année scolaire. Cela n'alourdirait en rien la responsabilité financière de la Communauté française, car les enseignants temporaires touchent déjà un salaire différé. Ils auraient ainsi un contrat de travail couvrant leur année complète en attendant d'être nommés, ce qui éviterait qu'une telle absurdité aux conséquences catastrophiques se reproduise.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Quel sens donnons-nous à l'apport positif des étrangers dans notre pays? Nous pouvons nous poser cette question au regard du cas de M. Mbombo. La question des priorités données dans notre pays se pose également. En effet, la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles connaissent une pénurie d'enseignants, ce qui a un effet négatif sur la qualité de notre enseignement. Pourtant, notre pays s'offre le luxe d'expulser des enseignants expérimentés, qui travaillent bien et qui contribuent à améliorer la qua-

lité de notre enseignement. Ce n'est pas acceptable! Il faut saluer la mobilisation de 13 000 citoyens demandant de ne pas expulser M. Mbombo. M. Kerckhofs a rappelé la bonne nouvelle intervenue dans ce dossier, mais d'autres personnes n'ont pas eu cette possibilité.

Madame la Ministre, quelles démarches avez-vous entreprises à l'égard du pouvoir fédéral pour que des mesures structurelles soient prises et que des cas similaires ne se présentent plus à l'avenir? Quelle est votre attitude face à cette injustice? Avez-vous eu un contact avec la direction de l'école qui vous a sollicitée? Le climat s'est-il apaisé au sein de l'école?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Comme vous, Messieurs les Députés, je suis très satisfaite de la régularisation, par l'Office des étrangers, de la situation de M. Mbombo. L'issue heureuse de ce dossier est le fruit d'une importante mobilisation générale. L'école, en contact avec mes collaborateurs, nous a confirmé que M. Mbombo a repris le travail avec ses élèves et collègues.

Ce dossier a permis de mettre en lumière une série d'incohérences législatives entre différents niveaux de pouvoir, pouvant mener à des situations kafkaïennes telles que vous les avez décrites, Monsieur Kerckhofs. Comme je m'y étais engagée, j'ai pris contact avec la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Mme de Moor, chargée du droit des étrangers, ainsi qu'avec la ministre wallonne, Mme Christine Morreale, chargée des permis de travail. Je m'engage à ce que le cas de M. Mbombo nous serve à dénouer ce type de situations. Mme Morreale m'a déjà avertie de sa disponibilité à travailler sur cette problématique et nous avons reçu les premières analyses juridiques; le travail est en cours. J'espère qu'il sera possible d'éviter ce genre de situation, car nous ne pouvons effectivement pas nous passer, dans notre enseignement, de toutes les bonnes volontés.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, vous avez raison. Il y a des incohérences législatives entre les différents niveaux de pouvoir. Si vous pouviez régler ce problème, ce serait évidemment très bien.

Cependant, grâce à ma proposition, la Communauté française pourrait régler à elle seule ce cas de figure. Je vous suggère de vous pencher sur cette proposition parce qu'elle permettrait de résoudre bon nombre de problèmes, non seulement pour les enseignants, mais pour l'ensemble du personnel des écoles.

Par ailleurs, dans l'actuelle situation de pénurie, il est vraiment stupide et absurde de se priver d'enseignants. Le fait que des gens qui travaillent dans une école et qui y sont fortement impliqués se retrouvent en situation d'expulsion est non seulement absurde, mais aussi profondément injuste et inacceptable. Nous devons tout faire pour l'éviter.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir pris des initiatives, notamment par rapport à vos collègues.

Je me suis entretenu avec M. Mbombo au téléphone avant notre séance plénière. Il précise qu'il n'a bénéficié que d'un semblant de régularisation. M. Mbombo est un travailleur qui suit aussi des cours d'agrégation. C'est pourquoi l'Office des étrangers a décidé de lui octroyer un titre de séjour «étudiant». Il est donc toujours dans l'insécurité puisque, chaque année, il devra renouveler sa carte de séjour. M. Mbombo vit en Belgique depuis plus de neuf ans. Il estimait légitimement pouvoir bénéficier d'un titre de séjour d'au moins cinq ans.

Comme M. Kerckhofs, M. Mbombo propose de fixer la date de fin de son contrat au 31 octobre par exemple, ce qui permettrait de lui éviter de se sentir en insécurité. Il relève un manque de considération et de respect pour le travail de toutes les personnes qui œuvrent positivement pour la Belgique. Vous devez absolument remédier à cette situation.

Pour conclure, j'aimerais avoir une pensée pour Mme Divine N'Sunda, accueillante d'origine congolaise, qui vit en Belgique depuis une dizaine d'années et qui a bénéficié d'un soutien de la commune de Gentinnes. Elle se trouve en centre fermé. Nous devons nous aussi nous mobiliser pour la libérer.

#### 6 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre (doc. 531 (2022-2023) n° 1), déposée par Mme Vandorpe et consorts. Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation. (Assentiment)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à établir des plafonds raisonnables pour les voyages et excursions scolaires (doc. 532 (2022-2023) n° 1), déposée par M. Kerckhofs et consorts. Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de l'Éducation. (Assentiment)

7 Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 131 concernant la fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence internationale du Travail à sa 54<sup>e</sup> session (doc. 523 (2022-2023) n<sup>os</sup> 1 et 2)

#### 7.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Bellot, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Lomba.

M. Éric Lomba (PS). – Pour le groupe PS, l'assentiment que nous donnons aujourd'hui à la Convention n° 131 sur la fixation des salaires minima de la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail rappelle l'importance des droits sociaux et réaffirme la primauté d'accorder une meilleure protection aux travailleurs au très bas salaire.

Fort heureusement, les dispositions légales et réglementaires de notre pays répondent déjà pleinement aux objectifs poursuivis par la Convention n° 131. En effet, en Belgique, les salaires minimums sont fixés par les conventions collectives de travail rendues obligatoires et conclues par les partenaires sociaux interprofessionnels au sein des commissions paritaires.

Aussi, les salaires minimums bénéficient-ils d'une indexation automatique; le groupe PS en est particulièrement fier, car elle permet aux travailleurs de voir leur salaire ajusté, de maintenir leur niveau de vie, de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille face au coût de la vie.

Le groupe PS a toujours soutenu et soutiendra toujours l'augmentation des bas et moyens salaires. Il est donc impératif que les travailleurs bénéficient d'une garantie de revenu mensuel minimum décent, leur permettant non seulement de vivre, mais aussi de s'émanciper. Le groupe PS soutient donc avec force la pérennité d'un instrument garantissant la fixation de salaires minima.

M. le président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Ce projet de décret représente une avancée pour l'ensemble des travailleurs. C'est pourquoi nous l'avons évidemment approuvé en réunion de commission. Cependant, comme d'autres textes de ce type, il souffre d'un manque de données sur les disparités entre les hommes et les femmes. La difficulté est donc que nous devons prendre des décisions sans connaître les statistiques de genre par rapport aux dispositions envisagées. Or, l'écart salarial entre les genres, tant pour le salaire minimal que pour le salaire ordinaire, est un élément régulièrement pointé du doigt.

Monsieur le Ministre-Président, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne semble pas connaître le nombre et la répartition par sexe de ses fonctionnaires. Je m'en inquiète, car cela pourrait avoir des conséquences importantes dans le cadre de ce projet de décret. Y a-t-il eu des progrès dans ce domaine?

M. le président. – Madame Ryckmans, j'en profite pour vous informer que, lors la récente réunion du Réseau parlementaire mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris, l'égalité salariale entre les hommes et les femmes a fait l'objet d'une attention particulière.

La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Vu votre insistance, Madame Ryckmans, je peux vous communiquer un chiffre qui date toutefois de 2017. Cette année-là, les femmes représentaient plus ou moins 65 % de l'emploi total en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président. Je vous interrogerai ultérieurement pour obtenir des chiffres plus récents. Il me semble important de se pencher également sur l'écart salarial.

#### 7.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

8 Projet de décret relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique (doc. 520 (2022-2023) nos 1 à 3)

#### 8.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Ahallouch, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Di Mattia.

M. Michele Di Mattia (PS). — Les défis que soulève la pénurie sont nombreux. Dans les prochaines années, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra compter au minimum 370 enseignants de langue supplémentaires, afin de dispenser les deux heures de langues modernes en troisième et quatrième années primaires. En plus des professeurs nouvellement diplômés, il faudra attirer de nouveaux publics vers l'enseignement. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a pris plusieurs mesures depuis le début de la législature, comme la valorisation pécuniaire de l'ancienneté pour les maîtres de seconde langue.

Au-delà du nécessaire travail d'harmonisation et de clarification qui a été réalisé en commission et qui se retrouve au cœur de ce texte relativement technique, ce projet de décret doit permettre d'attirer plus de candidats, de valoriser leurs compétences et de bénéficier de facto de meilleures conditions de travail. Parmi ces mesures figurent la possibilité pour les étudiants en année diplômante, dans un cursus pédagogique, de s'inscrire aux jurys de connaissance approfondie d'une langue enseignée comme seconde langue ou encore à la possibilité de reconnaître des diplômes, certificats ou attestations de réussite par des organes reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par une autre Communauté. Or, pour être reconnus, ces différents documents doivent satisfaire les niveaux d'exigence européens. D'où l'article sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

En réunion de commission, la ministre nous a rassurés au sujet des organismes étrangers en soulignant qu'il s'agit bien de structures étatiques à but non commercial, qui sont reconnues au plan international et dont l'objectif est la dissémination de la langue. Nous sommes bien loin d'une privatisation de la certification. Par ailleurs, la ministre nous a répondu quant au caractère exhaustif ou non de cette liste: toute nouvelle insertion fera l'objet d'une discussion au Parlement. Nous saluons encore les modifications permettant de fluidifier les procédures et d'alléger la lourdeur inhérente aux normes d'organisation dans le fonctionnement des jurys. Sans entrer dans des considérations techniques, nous empruntons la voie de la simplification. Nous espérons que cela permettra d'éviter autant que possible les blocages, notamment en permettant des délibérations à la majorité des membres présents. Pour conclure, ce projet de décret va réellement dans le bon sens. Nous soutiendrons le gouvernement dans toutes ses initiatives visant à lutter contre la pénurie.

M. le président. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Ce projet de décret représente une étape supplémentaire dans la lutte contre la pénurie des enseignants.

Pour rappel, nous avons déjà adopté deux textes, le premier étant le décret du 17 juillet 2020 portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie. Ce décret avait pour but de lever une série de blocages d'ordre statutaire et administratif. Il est prévu de procéder à une évaluation des effets de ce décret tous les deux ans. La première évaluation vient de vous parvenir, Madame la Ministre. Mon groupe et moi-même ne manquerons pas de vous interroger pour en apprendre plus sur l'efficacité des différentes mesures adoptées.

Le second texte est le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2022 instituant un dispositif expérimental créant un pool local de remplacement pour l'année scolaire 2022-2023 et contenant des mesures diverses en vue de lutter contre la pénurie d'enseignants. Une des mesures de ce texte porte sur la valorisation pécuniaire d'une ancienneté de cinq ans au maximum pour les maîtres de seconde carrière en langues modernes dans l'enseignement fondamental ainsi que la reconnaissance de certificats émanant d'organismes nationaux et internationaux comme composants disciplinaires.

Madame la Ministre, vous avez annoncé que, lors de la campagne de valorisation et de promotion des métiers de l'enseignement que vous lancerez à la fin de cette année scolaire, à l'aide d'un site internet centralisant les informations, vous mettriez l'accent sur ces nouvelles mesures ainsi que sur ces règles que nous adoptons aujourd'hui pour l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques.

Beaucoup de questions me parvenant à ce sujet, j'insiste sur la nécessité de publier au plus vite un résumé des informations concrètes destinées aux potentiels enseignants intéressés. Cette communication devrait s'adresser à la fois au grand public, aux écoles et aux pouvoirs organisateurs. Ces informations devraient porter sur la reconnaissance des certificats, sur la valorisation des cinq ans d'ancienneté des personnes venant du secteur privé ou public et désireux de se lancer dans la carrière d'enseignant et sur l'organisation des nouveaux jurys en charge des examens linguistiques dont nous parlons aujourd'hui.

J'estime qu'il serait un peu tard pour délivrer toutes ces informations au mois de juin puisque le but est d'engager de nouveaux maîtres de seconde langue dès la prochaine rentrée scolaire, à la fin du mois d'août 2023. Il faudra trouver 400 enseignants supplémentaires pour assurer les cours de première langue moderne donnés de la troisième à la cinquième année primaire. Or, il y a déjà une pénurie de maîtres de seconde langue. Dès lors, je me permets d'insister à nouveau sur le sujet aujourd'hui.

Le présent projet de décret prévoit des dispositions complémentaires à celles proposées en matière de lutte contre la pénurie d'enseignants en langues modernes. Le but est de simplifier et d'harmoniser les dispositifs, de se conformer au CECRL et de reconnaître les certificats du Selor et les diplômes, certificats ou attestations délivrés par un organisme reconnu, organisé ou subventionné par nos trois Communautés, française, flamande et germanophone, mais aussi par des organismes étrangers disposant d'une renommée internationale et qui attestent d'une connaissance linguistique par rapport au niveau requis.

À la lecture des cinquante articles de ce projet de décret, je constate que les mots d'ordre sont simplification, harmonisation et précisions. C'est la raison pour laquelle mon groupe votera en faveur du texte.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). — Dans le cadre de l'amélioration de l'apprentissage par immersion linguistique, l'administration avait déjà proposé, à la fin de l'année 2018, de nombreuses modifications aux textes concernant de près ou de loin les examens linguistiques. Ce travail avait abouti à l'adoption d'un décret en mars 2019.

Toutefois, dès l'entame de ce dossier, les concertations officielles et officieuses avaient permis de relever les difficultés de recrutement des personnes dont les

capacités linguistiques étaient certifiées et qui étaient donc aptes à travailler dans les écoles avec un barème correct.

Le recrutement des enseignants capables de donner des cours de langues modernes ou de dispenser des matières en immersion était déjà un grand défi en dehors de toute pénurie. La pénurie actuelle d'enseignants rend ce travail de simplification et de clarification d'autant plus nécessaire, sans oublier l'exode de nos professeurs néerlandophones causé par la désynchronisation des calendriers scolaires.

L'un des regrets que j'avais exprimés en réunion de commission est qu'il a fallu quatre ans pour avancer dans ce dossier et produire un texte arrêté par le gouvernement. Néanmoins, l'essentiel est aujourd'hui que le chantier aboutisse. L'ouverture de la certification des capacités linguistiques en français, néerlandais, allemand et anglais au niveau attendu fixé par le décret à d'autres organismes que le jury de la Communauté française était une nécessité. Rappelons que ce jury ne se réunissait qu'une fois par an et qu'il était difficile de trouver des membres compétents et disponibles pour y siéger. Malgré les dérogations accordées aux enseignants, l'impossibilité de s'inscrire ou l'obligation de réussite de toutes les épreuves d'un niveau donné retardaient leur nomination et rendaient donc leur statut précaire. Nous ne pouvons que souligner les points positifs de ce texte et nous confirmons notre avis positif pour le vote à venir.

M. le président. – La parole est à M. Soiresse Njall.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). — Un système de certification complexe est contre-productif dans l'actuel contexte de pénurie. Le présent texte amène plus de cohérence, plus de lisibilité et plus d'adaptation par rapport aux besoins sur le terrain. Madame la Ministre, vous avez tenu compte des remarques du Conseil d'État, ce qui a donné encore plus de cohérence au texte. L'absence de lisibilité et les pesanteurs des processus découragent les candidats et amènent des doutes. Il était important de lutter contre cette rigidité pour ouvrir la procédure à un maximum de candidats.

En commission, nous avons discuté de l'harmonisation par rapport aux organismes nationaux et internationaux. Nous sommes rassurés dans la mesure où l'ouverture aux organismes internationaux concerne des structures étatiques reconnues par des États tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas. Nous estimons que c'est une bonne chose puisque ces organismes ont pour objectif la dissémination de la langue plutôt qu'un but commercial. Vous avez pu apporter ces éclaircissements et dissiper les inquiétudes portant sur le risque de privatisation et exprimées par les organisations syndicales.

M. le président. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame Cortisse, mes services travaillent actuellement à la création d'un site internet dédié aux jurys chargés

des examens linguistiques. Il devrait être finalisé d'ici fin 2023. Le public cible y sera clairement défini, les procédures et modalités pour s'inscrire et participer aux examens y seront détaillées. Les usagers, selon la fonction qu'ils exercent, pourront y trouver les précisions sur les applications linguistiques. En attendant, la page actuelle du site internet <a href="www.enseignement.be">www.enseignement.be</a> consacrée aux examens linguistiques sera mise à jour.

Nous collaborons avec les services de la Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE) qui élaborent la circulaire de rentrée. La rubrique consacrée aux obligations linguistiques sera donc remaniée de concert avec mes services en prévision de la publication de ces circulaires de rentrée qui seront essentielles. Des circulaires ou des courriels seront transmis aux établissements à la mi-juin, afin de communiquer les appels aux candidats et la période d'inscription pour tous les examens prévus lors de la session 2023-2024. L'entrée en vigueur des nouvelles mesures y sera mentionnée. J'espère ainsi que toutes les informations seront communiquées à temps aux écoles pour les aider. Le but de ce projet de décret est d'ouvrir au maximum le champ des possibilités.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

#### 8.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

9 Projet de décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux contenus et attendus définis dans le référentiel des compétences initiales (doc. 524 (2022-2023) nos 1 et 2)

#### 9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Di Mattia, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Mon intervention sera très brève. En réunion de commission, j'ai eu l'occasion de dire, au nom du PTB, que nous n'étions pas favorables au principe des dérogations aux référentiels. Alors que les écoles sont subventionnées très largement par la Communauté française, nous estimons que si les méthodes pédagogiques peuvent faire l'objet de discus-

sions, il ne devrait pas y avoir de dérogations concernant les contenus à enseigner, c'est-à-dire les référentiels.

Il nous a parfois été répondu que la Constitution prévoyait ce principe de dérogations, mais depuis 1830, la Constitution a déjà été modifiée de nombreuses fois pour des raisons qui ne nous semblent pas toujours aussi bonnes que celleci. Nous pouvons donc initier un débat sur la Constitution, ce n'est pas une chose intouchable. Cette question mérite un débat.

De plus, dans ce cas particulier, j'ai l'impression que les demandes de dérogation relèvent du coupage de cheveux en quatre, c'est-à-dire que, sans changer les référentiels, ce qui est proposé par les écoles pourrait très bien se faire comme tel dans la majorité des cas. Dans d'autres cas et c'est pire – je ne citerai pas d'exemple ici –, j'ai l'impression qu'on veut parfois s'écarter de certains référentiels et peut-être se priver d'un certain nombre de choses qui seraient nécessaires pour tous les enfants.

Pour ces raisons, comme nous l'avons fait en commission, nous voterons contre ces demandes de dérogation.

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Nous avons parlé de l'octroi des dérogations en commission. Ce n'est pourtant pas un sujet réjouissant et nous ne prenons aucun plaisir à en parler, car souvent elles débouchent sur des situations difficiles, notamment pour les taux d'encadrement. Cependant, il s'agit d'un droit constitutionnel, plusieurs fois rappelé par le Conseil d'État, que nous devons respecter. Pour mon groupe, l'enjeu derrière ce projet de décret consiste à s'assurer que le système éducatif demeure cohérent et que cette cohérence soit préservée sur tout le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. D'après l'historique du dossier que vous avez rappelé, Madame la Ministre, dans l'exposé des motifs et compte tenu d'un premier refus de la commission de dérogation au référentiel de compétences initiales qui était chargée d'analyser les demandes, nous pouvons en déduire que ses membres ont réalisé un travail assez sérieux. Nous soutiendrons donc ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Jacqueline Galant (MR). – La pédagogie Steiner est un projet inspiré d'une pensée globale hiérarchisée du monde lancée en Allemagne il y a plus de cent ans par Rudolf Steiner, qui a développé une doctrine très critiquée déclinée dans différents secteurs, y compris l'enseignement. Lorsqu'on prend connaissance des contenus des référentiels pour lesquels ces pouvoirs organisateurs demandent une dérogation, on peut s'interroger sur la pertinence d'y déroger. Soit il s'agit simplement d'y apporter une nuance, soit d'y insérer un fondement propre aux principes de la pédagogie Steiner.

Quoi qu'il en soit, toute fédération de pouvoirs organisateurs ou tout pouvoir organisateur peut introduire une demande de dérogation aux référentiels, selon la procédure prévue à l'article 1.4.4-6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Le référentiel des compétences initiales entre dans le cadre des dispositions de cet article. Le groupe MR votera en faveur de ce décret permettant l'introduction de telles dérogations.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – La possibilité de déroger à un référentiel et donc à certains contenus est pour le moment inscrite dans la Constitution. Ce point ne relève pas de nos compétences et nous n'avons pas d'autre choix que de respecter ce droit.

Le groupe Les Engagés s'abstiendra de voter ce projet de décret pour plusieurs raisons.

En commission, la ministre Désir nous a informés que la demande de dérogation avait été correctement examinée par la commission de dérogation au référentiel de compétences initiales. La demande ne concerne que cinq écoles maternelles à pédagogie Waldorf-Steiner et le Service général de l'inspection (SGI) mènera des vérifications et évaluera l'application du référentiel des compétences initiales dans l'enseignement maternel. Cette mission permettra de préparer un rapport d'évaluation sur le tronc commun. La ministre a donc pris des initiatives positives. Cependant, en examinant les dérogations demandées par les écoles concernées, plus particulièrement les annexes, nous constatons une forme d'élagage dans le domaine des sciences. Selon nous, ce n'est pas normal. Certaines adaptations sont moins concrètes que celles prévues dans le référentiel. Nous considérons donc qu'il existe un risque que les élèves inscrits dans ces écoles n'acquièrent pas toutes les compétences requises.

M. le président. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Je souligne que les membres de la commission de dérogation au référentiel de compétences initiales ont veillé à ne pas s'écarter de la logique et des axes forts du référentiel de compétences initiales. Il y a donc des différences, mais pas de remises en cause ou de contradictions, ce qui est évidemment très important pour nous.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

#### 9.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

## 10 Proposition de résolution visant à accélérer la lutte contre la pénurie d'emplois dans l'enseignement obligatoire (doc. 501 (2022-2023) nos 1 et 2)

#### 10.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme Chabbert, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – L'objectif du Pacte pour un enseignement d'excellence est d'améliorer la qualité et de réduire les inégalités de notre enseignement. Toutefois, même si toutes les mesures du Pacte sont mises en œuvre progressivement, nous pouvons tous prédire que la qualité de notre système scolaire ne sera pas au rendez-vous s'il n'y a pas un enseignant dans chaque classe, à chaque heure de cours. C'est la base!

La pénurie d'enseignants n'est pas neuve et ne vous est pas imputable, Madame la Ministre, pas plus qu'à nous. Elle existe dans d'autres pays et d'autres Régions, comme la Flandre, et tient à de nombreux facteurs et changements à l'œuvre dans notre société. J'en citerai trois.

Premièrement, les jeunes ne sont aujourd'hui plus attirés par les sections pédagogiques. Il y a de moins en moins d'inscrits et donc trop peu d'étudiants qui se destinent à devenir enseignants.

Deuxièmement, le décrochage professionnel est trop important: 36 % des enseignants débutants quittent le métier dans les cinq premières années en raison de l'instabilité de leur situation: ils connaissent un morcellement de leurs charges et de leurs horaires ou parce que le métier à temps plein ne correspond pas ou plus à ce qu'ils attendent.

Troisièmement, toutes les personnes qui voudraient un jour devenir enseignants après avoir mené une autre carrière ne se lancent pas en raison des nombreux freins, ou alors ils embrassent la fonction et partent après quelques années par manque de valorisation de leur expérience antérieure.

Pour lutter contre la pénurie, en fonction de ces causes parmi d'autres, plusieurs mesures ont été prises durant les législatures passée et actuelle. En quatre ans, Madame la Ministre, vous avez présenté deux décrets pour tenter de trouver des solutions. En même temps que vous exploriez de nouvelles pistes, des mesures adoptées précédemment ont été interrompues, comme la campagne de promo-

tion du métier ou la possibilité d'ouvrir une activité d'encadrement pédagogique par quelqu'un qui dispose d'un titre pédagogique, mais n'est pas enseignant. D'autres mesures n'ont pas été exécutées, comme la valorisation de l'expérience pour les cours généraux.

Or, une seule mesure ne permettra pas d'enrayer la pression sur les recrutements. Il convient d'aligner un maximum de mesures. C'est ce que mon groupe a voulu faire. De manière très constructive, nous avons formulé 16 propositions, qui n'étaient absolument pas à prendre ou à laisser. Nous avons voulu ouvrir la discussion en commission et affirmé notre volonté de travailler collectivement à des solutions. Mais il n'y a pas eu de discussion.

Madame la Ministre, vous nous avez demandé de laisser travailler le gouvernement. J'aurais pu manifester ma déception à ce moment-là. Mais il m'est apparu que votre attitude, ainsi que celle de la majorité, n'est absolument pas à la hauteur du défi d'avoir un enseignant dans chaque classe à chaque heure de cours. Il y a plus d'idées dans les douze têtes des parlementaires de la commission Éducation que dans deux têtes. Donc, Mme Vandorpe et moi vous avons proposé un travail collectif. Même ça, vous ne l'avez pas accepté.

#### (M. François Bellot, vice-président, prend la présidence)

Je détaille ici quatre de ces propositions. J'illustre la première d'un exemple concret, que m'a transmis un directeur d'école et dont nous n'avons pas réellement discuté en commission. Les directeurs, notamment de l'enseignement fondamental, demandent plus de souplesse d'utilisation des périodes. Ils en reçoivent pour l'encadrement différencié, pour les enfants qui ont des difficultés en français... Mais il y a trop de périodes dans certains «pots» de périodes complémentaires, alors qu'elles sont trop peu nombreuses pour d'autres besoins. Si vous laissiez l'autonomie de gestion aux directeurs, ils ne devraient pas s'arracher les cheveux et ne décideraient pas, en plus, de quitter le métier, ce qui accroît d'ailleurs la pénurie de directeurs – à l'instar du mécanisme à l'œuvre pour la pénurie d'enseignants. Je vous invite vraiment à écouter cet exemple concret parce que vous serez sûrement confrontée à de telles demandes dans les mois à venir.

Cette école, en croissance, a un pot de périodes pour les première et deuxième années primaires et un autre pot de périodes pour les troisième et quatrième années primaires. Il n'est possible ni de transférer ces périodes, y compris au sein d'une même école, d'un pot à l'autre ni de les utiliser à autre chose en fonction du contexte. Cette école dispose aussi de 36 périodes d'accompagnement pédagogique pour les quatre années. C'est peut-être trop par rapport à ce qu'elle vit. Dans le même temps, avec le capital-périodes et la disparition des périodes en première et deuxième primaires — en tout cas de la disparition de la liberté de leur utilisation —, cette école peut organiser une classe de moins.

Hier, nous avons eu un long débat sur la taille des classes. Ce qui se passe est que le nombre d'élèves dans les autres classes augmente. Les périodes excédentaires du pot d'accompagnement pédagogique pourraient servir à créer une classe, à diminuer la taille de chaque classe et donc à avoir des conditions d'accompagnement pédagogique bien meilleures. Pour le moment, ce n'est pas possible. Cela met les directeurs dans des situations de saturation extrêmement difficiles et les pousse au burn-out. C'est une proposition que nous faisons pour contrer la pénurie de directeurs.

Pour ce qui est de nos trois propositions concernant la pénurie des enseignants, d'abord, il faut s'accorder, par un arrêté, sur la valorisation de l'expérience professionnelle utile, pour toutes les fonctions qui ont trait aux cours généraux. Aujourd'hui, lorsque quelqu'un vient d'un autre secteur pour donner un cours technique dans une école professionnelle, son ancienneté est valorisée. Ce n'est pas le cas pour les cours généraux. Bien sûr, cela a un coût. Mais si vous voulez enrayer la pénurie, il faut lister ces coûts. C'est ce que nous vous avons proposé de faire avec l'aide de l'administration. Cette proposition est donc importante.

Ensuite, il faut faire en sorte qu'un enseignant, même s'il n'a pas le titre exactement précis – donc s'il a un titre suffisant et pas un titre requis – puisse être considéré comme ayant un titre requis aussi longtemps que la pénurie existe dans cette fonction. Or, les fonctions en pénurie sont listées.

Notre troisième suggestion consiste à étendre la pratique du pool de remplacement partout. Des expériences pilotes ont eu lieu, que nous proposons d'étendre dans les autres zones, au-delà de Liège et de Charleroi. Cela nous paraît important, car les informations que nous recevons du terrain sont positives. Une évaluation sera nécessaire, mais nous tenons à acter cette demande.

Il y a des pistes intéressantes parmi les autres propositions. Mais nous avons à peine eu quelques avis ponctuels de la part des membres de la majorité, nous disant que ces pistes se trouvaient déjà partiellement dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Pourtant, très peu de ces 16 propositions sont listées telles quelles dans le Pacte.

Tant que les élèves n'auront pas un enseignant face à eux à chaque heure de cours, malgré toutes les mesures que vous aurez mises en place, la qualité de notre enseignement peinera à s'améliorer. Il n'y a visiblement aucune nouvelle mesure prévue pour les 18 mois à venir. Or, elles sont le seul moyen d'enrayer la pénurie. Nous avons proposé de discuter desdites mesures, mais vous n'avez pas voulu entamer un travail collectif sur cette question, à notre grande incompréhension. Je suis sûre que les enseignants et les directeurs confrontés à des problèmes quotidiens liés à la pénurie ne comprennent pas non plus votre décision.

Je pourrais terminer cette intervention en critiquant votre attitude, mais je m'abstiendrai. Je conclurai de manière plus positive. Si votre vote est identique

à celui en commission, ce texte est clos. Je peux tout de même imaginer, chers collègues, entamer un travail collectif sur cette pénurie – même de manière informelle, pour commencer – et suggérer des pistes de solution au gouvernement, avec une aide chiffrée et objective de l'administration quant aux besoins budgétaires, etc. En ce qui concerne ce texte, nous avons essayé d'être constructifs, mais nous ne comprenons pas votre attitude.

#### M. le président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Je commencerai mon intervention en citant un extrait de la position exprimée par Les Engagés sous la précédente législature lors du dépôt d'une proposition de résolution par le groupe DéFI qui entendait apporter des solutions d'urgence face à la pénurie d'enseignants: «Tout le monde est unanime pour reconnaître que la pénurie d'enseignants fait partie des problèmes les plus complexes auxquels nous faisons face pour offrir un enseignement de qualité à nos élèves. Il est indispensable de lui apporter des réponses concrètes, efficaces et pérennes, et il ne fait aucun doute que tant la majorité que la ministre sont conscientes de l'importance de la problématique, qui retient toute leur attention». Vous nous faites un procès d'attitude en commission, je me permets donc de vous répondre par des faits concrets.

La pénurie est complexe et nous l'avons détaillée en commission. Ce que nous regrettons, c'est qu'une bonne dizaine de mesures que vous proposez, Madame Schyns, sont soit déjà en cours, soit sur le point d'aboutir. Vous demandez par exemple d'étendre le pool de remplacement. Or, il s'agit d'un projet pilote qui vient d'être lancé et qui n'a pas encore été évalué. Il ne serait pas pertinent de l'étendre sans savoir s'il permet d'atteindre l'objectif fixé. Vous demandez également de faciliter la mobilité interréseaux, mais des dispositions décrétales ont déjà été prises en ce sens. La valorisation de l'expérience des enseignants de langue est une autre mesure prise récemment. Il nous semble essentiel qu'une évaluation ou une analyse précède toute modification ou extension.

D'autres mesures sont en cours, comme les campagnes de promotion du métier d'enseignant. S'agissant du contact avec les opérateurs régionaux que sont Actiris et le FOREM, le nombre de réunions qui ont eu lieu a été cité et la dernière se tiendra en avril afin de concrétiser cette collaboration et d'amener davantage de membres du personnel vers l'enseignement. Vous demandez également que la plateforme Primoweb soit revue. Or, une feuille de route claire a été établie par le gouvernement en ce sens. Nous avons assumé notre position en commission sur cette base: il nous semble que les propositions formulées ne répondent à rien, puisque tout est déjà en cours.

Nous pouvons comprendre l'envie que peut avoir un groupe politique de proposer ce genre de mesures. Mais alors, ne nous faites pas de mauvais procès! Je conclurai donc par ce que vous aviez vous-mêmes dit à l'époque: si nous comprenons et partageons les préoccupations et les objectifs que la présente propo-

sition de résolution tend à atteindre, les mesures proposées dans ce texte nous semblent soit déjà en cours de réalisation, grâce au plan de la ministre, soit inadéquates à ce stade.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – La pénurie des enseignants est un des plus graves problèmes auquel le secteur de l'enseignement est confronté depuis de nombreuses années. Dans ce cadre, nous avons besoin de réponses structurelles, notamment en vue de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant. Nous devons faire en sorte que les jeunes soient plus nombreux à choisir les sections pédagogiques, mais aussi et surtout que les jeunes enseignants ne quittent pas le métier prématurément. Mme Schyns l'a rappelé: plus d'un tiers des jeunes enseignants quittent le métier dans les cinq premières années. Nous ne pouvons pas ignorer ce constat et devons donc prendre des mesures fortes.

Dans ce contexte, toute proposition en faveur de la lutte contre la pénurie doit être soutenue. Nous nous retrouvons dans une série des mesures que contient la présente proposition de résolution. Par exemple, nous souhaitons encourager le suivi de l'évolution de la situation et nous en avons d'ailleurs discuté hier en commission. Une vision claire de la situation nous permettra de mieux l'analyser et de proposer des solutions adéquates. Nous sommes par ailleurs en faveur des recherches académiques et de la mobilité interréseaux. Concernant l'extension du recours aux pools de recrutement, une expérience pilote est en cours. Même si celle-ci n'a pas encore été formellement évaluée, nous avons de bons retours à son sujet. Nous sommes clairement et depuis longtemps en faveur de la généralisation de ces pools qui doivent exister à l'échelle de la Communauté française.

En revanche, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, si les mesures consistant à assouplir les règles d'engagement relèvent a priori du bon sens, elles ne nous semblent pas être une bonne idée, car elles sont susceptibles de s'inscrire dans un cercle vicieux. Engager des personnes qui n'ont pas les titres requis pour enseigner les matières qui leur sont assignées, c'est diminuer la qualité de l'enseignement. Ce n'est pas dans ce sens que nous devons aller. En définitive, cette proposition de résolution vise un objectif que nous partageons tous. Elle contient bon nombre de propositions que nous soutenons et nous sommes donc en faveur de son adoption.

M. le président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – La pénurie d'emploi dans l'enseignement obligatoire est grave et doit être traitée d'urgence. Nous devons identifier et adopter des mesures pour recruter des membres du personnel. De cette manière, nous garantirons les apprentissages attendus pour tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Effectivement, certains besoins en recrutement ont été mal

anticipés dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Toutefois, le gouvernement actuel a pris des dispositions très concrètes pour lutter contre la pénurie, comme la création du pool local de remplacement ou la valorisation pécuniaire d'une ancienneté, de maximum cinq ans, pour les maîtres de seconde carrière en langues modernes dans l'enseignement fondamental. Même si une ancienneté de cinq ans ne semble pas suffisante, elle semble cependant satisfaisante. Citons encore la reconnaissance de certificats d'organismes nationaux et internationaux comme composantes disciplinaires, les partenariats avec le FOREM et avec Actiris ainsi que la campagne de promotion du métier, à laquelle vous travaillez activement, Madame la Ministre.

En outre, il convient avant tout de conserver et de mobiliser le personnel déjà existant afin d'endiguer les pénuries. En d'autres termes, il serait donc propice d'augmenter le taux de rétention dans le métier. Cela ne pourra se faire qu'en travaillant sur des mesures qui permettent de maintenir, à temps partiel, des membres du personnel, en endiguant aussi la fuite des jeunes enseignants et en permettant plus de reconversions professionnelles dans le système éducatif.

Enfin, la Flandre a pris des mesures complémentaires assez originales, comme la possibilité, pour des employés enseignants, de contractualiser plusieurs heures de cours par semaine. Nous aimerions que le gouvernement s'inspire de ces propositions pour compléter son arsenal de mesures de lutte contre la pénurie.

Mon groupe estime donc que, pour résoudre la pénurie d'enseignants, les points précités doivent continuer à faire l'objet d'un engagement volontaire et concret du gouvernement. Il est également important que toutes les mesures prises soient évaluées par rapport à leurs effets et fassent l'objet d'un rapport d'activités régulier. Étant donné les éléments précités, mon groupe ne soutiendra pas cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Florent.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). — Je ne m'étendrai pas sur le diagnostic que je partage. La pénurie d'enseignants complique la vie des directions et génère des périodes d'apprentissage perdues pour les élèves. En effet, notre enseignement en souffre. Bien entendu, cette pénurie touche d'autres régions, d'autres pays et d'autres secteurs.

J'ai fait l'exercice en commission de relever chacune des 16 mesures contenues dans cette proposition de résolution. Certaines sont positives et mises en œuvre en partie, comme le pool de remplacement créé sous cette législature; d'autres ont peu d'impacts. Notons tout de même qu'il est très périlleux de décréter l'engagement de professeurs.

Une mesure qui me préoccupe est la généralisation du pool de remplacement telle qu'elle est demandée dans la proposition de résolution. Certes, la ministre nous a fait un tout premier retour qui semble positif. Il me paraît néanmoins prématuré de généraliser cette mesure à l'ensemble de l'enseignement, d'autant qu'il y a une demande de budgétisation de ce genre de mesures.

Quoi qu'il en soit, la proposition de résolution ouvre le débat et ce débat continuera de vivre. Je suis d'accord avec vous, Madame Schyns: nous ne pouvons pas rester sans agir face à cette pénurie. Ce n'est d'ailleurs pas le cas. Depuis le début de la législature, le gouvernement prend cette question en charge dans les conditions difficiles et les budgets qui sont les nôtres.

Nous voulons être du côté des solutions et nous travaillerons avec vous pour trouver les meilleures solutions possibles. La souplesse au niveau des directions, par exemple, est une piste intéressante. Cependant, en l'état, je trouve difficile de voter l'ensemble de cette proposition de résolution pour les points évoqués.

(M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence.)

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). — Je remercie les collègues dont certains ont fait des remarques intéressantes et constructives. Madame Ahallouch, une valorisation a certes été prévue pour les professeurs de langue, mais uniquement pour l'enseignement primaire. Il s'agit d'une valorisation de leur ancienneté de cinq ans. Elle ne concerne que les professeurs de langue. C'est très limité et nous suggérons de réfléchir à une valorisation qui concerne les enseignants qui sont issus d'autres secteurs, qui se sont formés et qui ont acquis les bons titres. Ils devraient pouvoir valoriser leur expérience.

La campagne de promotion est en cours et cela fait trois ans que nous répétons à la ministre de l'Éducation qu'il serait utile de maintenir une campagne de promotion de ce métier ciblant les jeunes étudiants. Cette campagne a été arrêtée pendant trois ans!

Si l'interface Promiweb a bénéficié d'un toilettage, elle n'a pas été changée depuis 2019 et manque de convivialité.

Il faut bien entendu évaluer les pools de remplacement, mais nous étions ouverts pour supprimer cette proposition de la proposition de résolution, pour ne garder que 7-8 propositions sur les 16 et pour en ajouter 3-4 des groupes de la majorité. Mais les membres de la majorité n'ont tout simplement pas eu envie de discuter! Ni même d'ouvrir la discussion! C'est anormal! Aujourd'hui, j'ai entendu le MR et Ecolo demandant que le gouvernement reste au taquet sur la question. Oui, il faudra de nouvelles propositions et il faudra qu'elles viennent du gouvernement, de notre part ou de la majorité. Ce qui compte, c'est qu'il y en ait.

Si je détaille les propositions qui ne sont pas actives, je peux constater qu'il n'y a pas de suivi ni quantitatif ni qualitatif des forces de travail nécessaires actuellement, mais aussi des emplois nécessaires pour lancer le Pacte pour un enseignement d'excellence. Il n'y a même pas de recherche académique permettant d'avoir du recul et d'adopter un point de vue général sur cette pénurie. Il n'y a pas d'arrêté sur la valorisation de l'expérience professionnelle utile alors que des pistes sont présentes dans les textes décrétaux de la précédente législature.

Il n'est pas aujourd'hui question de supprimer les procès-verbaux de carence, ce qui donnerait pourtant aux directeurs la souplesse d'engagement dont ils ont besoin. Nous ne sommes pas sûrs que la mesure de titre suffisant-titre requis sera pérennisée, c'est-à-dire que quelqu'un qui n'a pas le titre exact pourra être engagé en cas de pénurie. Il n'y a pas aujourd'hui d'autonomie dans les périodes — les directeurs eux-mêmes le disent. Aucune révision des barèmes n'est prévue, notamment pour les types de pénurie listés ou non listés. Il n'y a pas aujourd'hui de formation d'enseignant en horaire décalé.

La majorité n'a pas décidé d'étudier la proposition flamande d'un ambassadeur du métier, c'est-à-dire d'une personne qui se rend dans les écoles pour expliquer aux étudiants le métier d'enseignant. Il n'y a pas non plus de réflexion — alors que M. Janssens l'a suggéré — sur la venue ponctuelle, en dépannage, de personnes provenant d'un autre secteur dans les écoles. Cela fait 10 mesures sur les 16 qui ne sont pas en cours d'application. Nous voulions bien lâcher du lest sur l'une ou l'autre proposition. Nous étions extrêmement ouverts à la discussion. La majorité ne l'a pas été. Il faut simplement que vous l'admettiez.

#### M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Le texte débattu en commission aurait mérité qu'on lui consacre plus de temps et plus d'échanges, à l'instar du débat sur le décrochage scolaire. Bien qu'il ne nous reste plus qu'une seule année devant nous, nous devons être plus pragmatiques et plus concrets lorsque des propositions réalistes viennent de l'opposition. Je pense par exemple aux propositions concernant la recherche.

Nous devons avoir un certain recul par rapport au problème de pénurie qui s'accroît. Un premier signal à prendre en compte est l'absentéisme des professeurs. Un autre est le départ anticipé ou prématuré de certains enseignants qui viennent de débuter dans l'enseignement. Pour cette raison, le groupe DéFI avait d'ailleurs proposé à l'époque de lancer un véritable plan d'action «contrats jeunes enseignants» pour permettre aux jeunes enseignants de se lancer dans une carrière de manière constructive, avec plus de temps aux côtés d'un parrain ou d'une marraine et moins de temps en classe. Même si, dans la formation initiale des enseignants (FIE), l'immersion en classe a son utilité – il avait d'ailleurs été prévu d'ajouter une année supplémentaire de stages –, l'avis n° 3 du Groupe central recommandait aux jeunes enseignants de passer moins de temps en classe en début de carrière afin d'avoir du temps pour bien préparer leurs cours, aidés du parrain désigné au sein de l'établissement.

L'évaluation des enseignants fait l'objet d'une tension énorme, mais elle fait partie de l'attractivité du métier. Il faut aboutir sur cette question et montrer que l'évaluation va être utile pour lutter contre la pénurie. De cette évaluation ressortiront des bonnes pratiques et des idées nouvelles qui viendront ellesmêmes du corps enseignant. Cette évaluation nous apprend que les directions d'école doivent avoir un rôle majeur dans le recrutement et l'accompagnement des nouveaux professeurs.

Une série d'autres mesures reprises dans la proposition des Engagés peuvent être intégrées: la question des carrières mixtes, de l'ambassadeur «métier», de la façon d'inviter la nouvelle génération à se lancer dans une carrière d'enseignant, qui reste le plus beau métier du monde. Il ne faut pas avoir peur de le répéter et de le souligner.

Un élément nous a semblé manquer dans le texte et un autre nous paraît critique. D'abord, pour lutter contre la pénurie des enseignants, il faudrait améliorer les conditions de travail. Nous n'avons trouvé aucun élément spécifique à ce sujet. Manquait également le rôle complémentaire des éducateurs. Si ce n'est pas l'objet direct de la proposition, j'estime qu'il devrait être abordé, peut-être pas forcément dans le texte lui-même, mais au moins dans nos débats en commission, et voir quel suivi apporter à cette question. Ensuite, je rejoignais les différentes interventions sur les dispositifs de français langue d'apprentissage (FLA) et français langue étrangère (FLE). Nous sommes très attentifs à leur fonctionnement. Il est très important dans l'apprentissage des langues. C'est une des causes de décrochage. Il faudrait d'abord évaluer ces dispositifs avant d'aller plus loin.

Globalement, j'estime que la proposition des Engagés ne méritait pas un simple rejet, mais peut-être la création d'un groupe de travail. Je relance cette idée d'instaurer un groupe de travail, pour prendre des mesures spécifiques rapidement et établir un calendrier pour les autres mesures proposées: d'abord, celles qu'il faut prendre à court terme en urgence, étant donné le phénomène très interpellant de la pénurie des enseignants, et ensuite tout le reste qui peut rester dans les mains du gouvernement, qui peut être étudié, voire être pris en considération pour la nouvelle majorité sortie des prochaines élections.

M. le président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame Schyns, laissez-moi vous avouer une chose: nous sommes déterminés à avancer dans la lutte contre la pénurie d'enseignants, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent. Je voudrais aussi reprendre quelques exemples que vous avez cités.

Vous avez parlé de recherche. Avez-vous relevé qu'il s'agissait d'un point prévu de manière spécifique dans la FIE? Vous parlez d'ambassadeurs du métier en Communauté flamande; quel retour avez-vous de ce type de mesure? Vous men-

tionnez la disparition des procès-verbaux de carence ou la suppression de la distinction entre titres requis et titres suffisants. Que faisons-nous des positions des représentants des membres du personnel qui appellent à la plus grande vigilance en termes d'équité entre ces deux catégories de membres du personnel? Je pourrais multiplier les exemples de ce type. Vous nous faites un mauvais procès! Quoi que vous disiez, le travail s'est fait lorsque vous étiez ministre et il continue à se faire aujourd'hui!

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). — Je n'ai jamais dit en commission que rien n'avait été fait! Je l'ai d'ailleurs répété à la tribune: des mesures ont été prises lors de la précédente législature, ainsi que durant cette législature. Les Engagés ont soutenu ces mesures et nous avons salué le travail réalisé. Mais ce n'est pas parce que des choses ont été faites qu'il ne faut pas faire plus ou mieux. Nous aurions pu choisir les meilleures mesures parmi les 16 que nous proposions et les 10 que vous proposiez et nous aurions ainsi lutté ensemble et efficacement contre la pénurie l'année à venir.

J'ai vraiment envie de sourire lorsque vous me parlez de la FIE, Madame Ahallouch. Je parle d'une recherche académique effectuée par les chercheurs de qualité qui sont issus de l'une ou l'autre université. Sur la pénurie, vous évoquez les positions syndicales sur l'équité, la possibilité d'engager telle ou telle personne dotée ou non du bon titre... Mais que faire quand il n'y a personne à engager? Nous en sommes là aujourd'hui! Il faut bien se rendre compte que nous ne sommes plus en 2017! La pénurie a augmenté partout, chez nous, mais également en Flandre.

J'invite donc la majorité à étudier la liste de mesures que nous avons proposée.

Je vous remercie, Monsieur Vossaert, d'avoir rappelé que nous avions simplement demandé la création d'un groupe de travail. Si vous n'en voulez pas, sachez que nous reviendrons avec de nouvelles propositions qui seront peut-être différentes. Nous ne pouvons pas rester simplement en attente d'une initiative du gouvernement, même si je ne doute pas que ce dernier travaille. Dans le contexte actuel, nous devons faire encore davantage de propositions.

M. le président. – Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

- − La séance est suspendue à 16h10 et reprise à 16h30.
- M. le président. La séance est reprise.
- 11 Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 131 concernant la fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, adoptée

### à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence internationale du Travail à sa 54<sup>e</sup> session (doc. 523 (2022-2023) n<sup>os</sup> 1 et 2)

#### 11.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

Il est procédé au vote nominatif.

84 membres ont pris part au vote.

84 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Bierin, Mme Nicole Bomele Nketo, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Michel de Lamotte, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, M. Pierre Kompany, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Luc Vancauwenberge, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman.

## 12 Projet de décret relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique (doc. 520 (2022-2023) nos 1 à 3)

#### 12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

Il est procédé au vote nominatif.

84 membres ont pris part au vote.

84 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Michel de Lamotte, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, M. Pierre Kompany, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, **Mme Sophie** Mme Amandine Pavet, Précriaux, Mme Sabine Roberty, Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Mme Hélène Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Luc Vancauwenberge, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman.

## 13 Projet de décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux contenus et attendus définis dans le référentiel des compétences initiales (doc. 524 (2022-2023) nos 1 et 2)

#### 13.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 83 membres ont pris part au vote.
- 61 membres ont répondu oui.
- 9 membres ont répondu non.
- 13 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. François Bellot, M. Olivier Bierin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves M. Jean-Claude Lux, Marcourt, M. Olivier Maroy, Mathieux, Mme Diana Nikolic, Mme Françoise M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman.

Ont répondu non: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, M. Luc Vancauwenberge.

Se sont abstenus: M. Christophe Bastin, Mme Nicole Bomele Nketo, M. René Collin, M. Michel de Lamotte, M. François Desquesnes, M. Benoît Dispa, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. Sadik Köksal, M. Pierre Kompany, M. Julien

Matagne, Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert.

- M. le président. La parole est à M. Devin.
- M. Laurent Devin (PS). Mon vote positif n'a pas été pris en compte.
- 14 Proposition de résolution visant à accélérer la lutte contre la pénurie d'emplois dans l'enseignement obligatoire (doc. 501 (2022-2023) nos 1 et 2)

#### 14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 84 membres ont pris part au vote.
- 22 membres ont répondu oui.
- 62 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: M. Christophe Bastin, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, Mme Nicole Bomele Nketo, M. René Collin, M. Michel de Lamotte, M. François Desquesnes, M. Benoit Dispa, M. Jori Dupont, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, M. Pierre Kompany, M. Julien Liradelfo, M. Julien Matagne, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marie-Martine Schyns, M. Luc Vancauwenberge, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert.

Ont répondu non: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. François Bellot, M. Olivier Bierin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman.

M. le président. - Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– La séance est levée à 16h35.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

#### Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- au ministre Jeholet, par Mme de Coster-Bauchau ainsi que par MM. Di Mattia, Dispa et Vossaert;
- au ministre Daerden, par Mmes Bernard, Nikolic et Galant ainsi que par MM. Liradelfo, Mugemangango et Evrard;
- à la ministre Linard, par Mmes Sobry, Nikolic, Bernard, Durenne, Bomele Nketo, Ahallouch, Cortisse, Gahouchi et Vandevoorde ainsi que par MM. Gardier, Matagne, Beugnies, Dupont, Desquesnes, Bellot, Ouriaghli et Hermant;
- à la ministre Glatigny, par Mmes Cassart-Mailleux, Gahouchi, Ahallouch, Goffinet et Bernard ainsi que par MM. Bellot, de Lamotte, Crucke, Witsel, Vossaert, Clersy, Di Mattia, Sahli, Beugnies, Mugemangango, Liradelfo, Dodrimont et Köksal.;
- à la ministre Désir, par Mmes Sobry, Ahallouch, Gahouchi, Bernard, Cortisse, Cassart-Mailleux ainsi que par MM. Legasse, Beugnies, Kerckhofs, Mugemangango, Devin, Matagne et Vossaert.